

Avis d'appel public à la concurrence

**AUTORISATIONS D'OCCUPATION TEMPORAIRE POUR
L'EXPLOITATION D'UNE ACTIVITE DE RESTAURATION, BAR ET/OU BRASSERIE -
DEUX LOTS SITUES SUR LA PROMENADE DU SOLEIL**

Section I : Personne publique propriétaire du domaine

Nom officiel : Commune d'Antibes-Juan-les-Pins

Point de contact : DGA Ressources et Prospective – Direction de la Commande Publique – Service des Activités Déléguées – Bâtiment « Orange bleu » - 11 Boulevard Gustave Chancel – 06600 Antibes-Juan les Pins – Tél. : 04 89 73 55 48 – Courrier électronique (courriel) : ActivitesDeleguees.Secretariat@ville-antibes.fr

Section II : Objet de l'autorisation

La procédure de sélection porte sur l'attribution, pour chaque lot, d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public permettant l'exploitation d'un restaurant, bar et/ou brasserie délivrée en application de l'article L2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Les locaux se répartissent en deux lots de la façon suivante :

N° DE LOT	ADRESSE	DESCRIPTIF ET SUPERFICIE
Lot n°1 (établissement actuel : Brasserie de la Jetée)	Niveau 21 avenue Guy de Maupassant 06160 Juan-les- Pins	Au niveau de la Promenade du Soleil (partie haute) : - locaux commerciaux : 110 m ² environ - locaux techniques annexes: 89 m ² environ - terrasse aménagée : 103 m ² environ - terrasse simple : 17 m ² environ Au niveau du niveau de la plage (partie basse) : - locaux techniques annexes : 141m ² environ
Lot n°2 (établissement actuel : Ruban Bleu)	Niveau 23 avenue Guy de Maupassant 06160 Juan-les- Pins	Au niveau de la Promenade du Soleil (partie haute) : - locaux commerciaux : 71 m ² environ - locaux techniques annexes: 58 m ² environ - terrasse aménagée : 172 m ² environ Au niveau du niveau de la plage (partie basse) : - locaux techniques annexes : 160 m ² environ

L'autorisation d'occupation temporaire du domaine public est consentie pour une durée comprise entre 6 et 12 ans à compter de la prise de possession des locaux. La durée sera calculée en fonction du montant des investissements réalisés par l'occupant, sans pouvoir être supérieure à 12 ans.

Section III : Conditions de participation et procédure

Les conditions de participation, la durée de l'autorisation, les conditions financières, les critères de sélection des offres et les instances chargées des procédures de recours sont précisés dans le règlement de consultation.

Tous les candidats souhaitant participer à cette procédure peuvent retirer les documents de consultation gratuitement sur le profil d'acheteur de la Ville à l'adresse électronique suivante : <https://www.marches-securises.fr/>, jusqu'à la date limite de dépôt des candidatures et des offres, en tapant « antibes ».

Date limite de réception des candidatures et des offres : **vendredi 25 septembre 2026 – 16h**